

万国郵便連合一般規則

- 1 議長団会議は、大会議の活動を指導することを任務とする中央機関とし、大会議の議長及び副議長並びに委員会の議長により構成する。議長団会議は、大会議及び委員会の活動の進行を検討するため、また、これらの活動の進行を容易にすることを目的とする勧告を行うため、定期的な会合する。議長団会議は、各本会議の議事日程の作成及び委員会の活動の調整について大会議の議長を補佐するものとし、また、大会議の閉会に関する勧告を行う。
- 2 第十一条1に規定する大会議の事務局長及び事務局次長は、議長団会議の会合に出席する。

第九条 委員会の構成国

- 1 大会議に代表を出している加盟国は、当然に、憲章、一般規則、条約及び条約の施行規則に関する議案の審査を任務とする委員会の構成国となる。
- 2 大会議に代表を出している加盟国であって一又は二以上の任意的な約定の締約国であるものは、当然に、当該約定の改正を任務とする委員会の構成国となる。当該委員会の構成国は、自国が締約国となっている約定についてのみ投票権を有する。
- 3 約定及び約定の施行規則を取り扱う委員会の構成国でない国の代表団は、当該委員会の会合に出席し、及び投票権なしで審議に参加することができる。

1. Le Bureau est l'organe central chargé de diriger les travaux du Congrès. Il est composé du Président et des Vice-Présidents du Congrès ainsi que des Présidents des Commissions. Il se réunit périodiquement pour examiner le déroulement des travaux du Congrès et de ses Commissions et pour formuler des recommandations tendant à favoriser ce déroulement. Il aide le Président à élaborer l'ordre du jour de chaque séance plénière et à coordonner les travaux des Commissions. Il fait des recommandations relatives à la clôture du Congrès.

2. Le Secrétaire général du Congrès et le Secrétaire général adjoint mentionnés à l'article 11, paragraphe 1, assistent aux réunions du Bureau.

Article 9
Membres des Commissions

1. Les Pays-membres représentés au Congrès sont, de droit, membres des Commissions chargées de l'examen des propositions relatives à la Constitution, au Règlement général, à la Convention et au Règlement d'exécution de celle-ci.

2. Les Pays-membres représentés au Congrès qui sont parties à un ou plusieurs des Arrangements à l'égard des membres de la ou des Commissions chargées de la révision de ces Arrangements, à des conditions moins favorables que celles de la ou des Commissions chargées de l'Arrangement ou aux Arrangements auxquels ils sont parties.

3. Les délégations qui ne sont pas membres des Commissions prenant des Arrangements et de leurs Règlements d'exécution ont la faculté d'assister aux séances de celles-ci et de prendre part aux délibérations sans droit de vote.

第十条 作業部会

委員会は、特別の問題の研究のために作業部会を設けることができる。

第十一条 大会議及び委員会の事務局

大会議及び委員会の事務局

- 1 国際事務局長及び国際事務局次長は、それぞれ大会議の事務局長及び事務局次長の職務を行う。
- 2 大会議の事務局長及び事務局次長は、投票権なしで審議に参加することを条件に大会議及び議長団会議の会合に出席するものとし、また、同様の条件で、委員会の会合に出席し、又は国際事務局の高級職員を代理として出席させることができる。
- 3 大会議、議長団会議及び委員会の事務局の事務は、国際事務局の職員が開催国の郵政庁と協力して行う。
- 4 国際事務局の高級職員は、大会議、議長団会議及び委員会の書記の職務を行うものとし、会合において議長を補佐し、及び議事録又は報告書の作成について責任を負う。
- 5 大会議及び委員会の書記は、書記補によって補佐される。
- 6 フランス語に精通した報告者は、大会議及び委員会の議事録の作成を任務とする。

第十二条 審議に使用する言語

万国郵便連合一般規則

Article 10
Groupes de travail

Chaque Commission peut constituer des groupes de travail pour l'étude de questions spéciales.

Article 11
Secrétariat du Congrès et des Commissions

1. Le Directeur général et le Vice-Directeur général du Bureau International assument respectivement les fonctions de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint du Congrès.
2. Le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint assistent aux séances du Congrès et du Bureau du Congrès ou ils prennent part aux délibérations sans droit de vote. Ils peuvent aussi, dans les mêmes conditions, assister aux séances des Commissions ou s'y faire représenter par un fonctionnaire supérieur du Bureau International.
3. Les travaux du Secrétariat du Congrès, du Bureau du Congrès et des Commissions sont assurés par le personnel du Bureau International en collaboration avec l'Administration du pays invitant.
4. Les fonctionnaires supérieurs du Bureau International assument les fonctions de Secrétaires du Congrès, du Bureau du Congrès et des Commissions. Ils assistent le Président pendant les séances et sont responsables de la rédaction des procès-verbaux ou des rapports.
5. Les Secrétaires du Congrès et des Commissions sont assistés par des Secrétaires adjoints.
6. Des rapporteurs possédant la langue française sont chargés de la rédaction des procès-verbaux du Congrès et des Commissions.

Article 12
Langues de délibération

審議に使用する言語

- 1 2の規定が適用される場合を除くほか、審議の際には、同時通訳施設又は逐次通訳施設により、フランス語、英語、スペイン語及びロシア語を使用することができる。
- 2 編集委員会の審議は、フランス語により行う。
- 3 1の言語以外の言語も、審議（2に規定する審議を除く。）の際に使用することができる。この場合において、開催国の言語は、優先権を有する。1の言語以外の言語を使用する代表団は、1の同時通訳施設に必要な技術上の変更を加えることが可能である場合には当該同時通訳施設により、又は特別の通訳者により、1の言語のうちいずれか一の言語への同時通訳を確保する。
- 4 装置の設置及び維持の費用は、連合が負担する。
- 5 通訳の費用は、同一の言語を使用する加盟国の間で連合の経費の分担額に比例して分担する。

第十三条 大会議の書類の作成に使用する言語

大会議の書類の作成に使用する言語

- 1 大会議の会期中に作成する書類（大会議の承認を得るために提出する決定案を含む。）は、大会議の事務局がフランス語により発行する。
- 2 1の書類の発行のため、加盟国の代表団が作成する書類は、直接、又は大会議の事務局に附属する翻訳業務の仲介により、フランス語により提出する。
- 3 一般規則の関係規定に基づいて構成される各言語集団が自己の費用負担で組織する2の翻訳業務は、大会議の書類をそ

1. Sous réserve du paragraphe 2, les langues française, anglaise, espagnole et russe sont admises pour les délibérations moyennant un système d'interprétation simultanée ou en cascade.

2. Les délibérations de la Commission de rédaction ont lieu en langue française.

3. D'autres langues sont également autorisées pour les délibérations indiquées au paragraphe 1. La langue du pays hôte jouit d'un droit de priorité à cet égard. Les délégués qui participent aux langues autres que l'interprétation simultanée en langue française peuvent également participer à une ou plusieurs autres langues. Les langues des modifications d'ordre technique peuvent y être ajoutées, soit par des interprètes particuliers.

4. Les frais d'installation et d'entretien de l'équipement technique sont à la charge de l'Union.

5. Les frais des services d'interprétation sont répartis entre les Pays-membres utilisant la même langue dans la proportion de leur contribution aux dépenses de l'Union.

Article 13 Langues de rédaction des documents du Congrès

1. Les documents élaborés pendant le Congrès, y compris les projets de décisions soumis à l'approbation du Congrès, sont publiés en langue française par le Secrétariat du Congrès.

2. A cet effet, les documents provenant des délégations des Pays-membres doivent être présentés dans cette langue, soit directement, soit par l'intermédiaire des services de traduction adjoints au Secrétariat du Congrès.

3. Ces services, organisés à leurs frais par les groupes linguistiques constitués selon les dispositions correspondantes du Règlement général, peuvent aussi traduire des documents du Congrès dans leurs langues respectives.

それぞれの言語に翻訳することもできる。

第十四条 議案

- 1 大会議の審議に付するすべての問題は、議案として提出する。
- 2 国際事務局が大会議の開会に先立って発行したすべての議案は、大会議に提出したものとされる。
- 3 大会議の開会の二箇月前からは、既に提出された議案の修正を目的とするものを除くほか、いかなる議案も、受理しない。
- 4 議案の実質を変えることなく原議案の一部を削除し若しくは変更し又は原議案への追加を行う議案は、修正案とする。ただし、原議案の意味又は意図と矛盾する場合には、修正案とみなさない。疑義がある場合には、大会議又は委員会が問題を解決する義務を負う。
- 5 既に提出された議案に関して大会議に提出する修正案は、審議の日に代表に配布することができるように、その前々日の正午までにフランス語による書面によって事務局に引き渡す。この期限は、大会議又は委員会における討議から直接生ずる修正案については、適用しない。この場合には、修正の提案者は、請求に応じ、フランス語による書面により、又はフランス語によることが困難であるときは審議に使用する他のいずれかの言語による書面により、当該修正案を提出する。議長は、当該修正案を朗読し又は朗読させる。

Article 14 Propositions

1. Toutes les questions portées devant le Congrès font l'objet de propositions.
2. Toutes les propositions publiées par le Bureau International avant l'ouverture du Congrès sont considérées comme soumises au Congrès.
3. Deux mois avant l'ouverture du Congrès, aucune proposition ne sera prise en considération, sauf celles qui tendent à l'amendement de propositions antérieures.
4. Est considéré comme amendement toute proposition de modification qui, sans altérer le fond de la proposition, comporte une suppression, une addition à une partie de la proposition originale ou la révision d'une partie de celle-ci. Aucune proposition de modification ne sera considérée comme un amendement si elle est incompatible avec le sens ou l'intention de la proposition originale. Dans les cas douteux, il incombe au Congrès ou à la Commission de trancher la question.
5. Les amendements présentés en Congrès au sujet de propositions déjà faites doivent être remis par écrit en langue française au Secrétaire avant l'ouverture du Congrès, et de leur mise en délibération de façon à pouvoir être discutés et votés avant l'ouverture du Congrès. Ce délai ne s'applique pas aux amendements qui tendent à l'amendement des discussions en Congrès ou en Commission. Dans les cas douteux, il échoit au Congrès ou à la Commission de trancher la question. Le Président intéressé en donnera ou en fera donner lecture.

- 6 5に定める手続は、連合の文書の改正を目的としない議案（決議案、勧告案、要望案等）の提出についても適用する。
- 7 議案又は修正案は、連合の文書に挿入される規定の最終的な形態を示すものでなければならぬ。もつとも、編集委員会は、当然に、編集上の訂正をこれらの議案又は修正案に加えることができる。

第十五条 大会議及び委員会における議案の審査

大会議及び委員会における議案審査

- 1 番号の末尾にRの文字を付した編集上の議案であつて国際事務局が編集上の議案としての性質に疑いがないと認められたものは、編集委員会に直接付託するものとし、同事務局は、編集委員会のためにこれらの議案の表を作成する。また、番号の末尾にRの文字を付した編集上の議案であつて国際事務局が編集上の議案としての性質に疑いがあると認められたものは、他の委員会により純粹に編集上の議案であることが確認された後に編集委員会に付託するものとし、同事務局は、関係委員会のためにこれらの議案の表を作成する。もつとも、番号の末尾にRの文字を付した編集上の議案が大会議又は他の委員会によって取り扱われる他の実質的な議案に関連するものであるときは、編集委員会は、大会議又は当該他の委員会が当該他の実質的な議案について意見を表明した後でなければ、これらの編集上の議案の検討を行うことができない。番号の末尾にRの文字を付していない議案であつて国際事務局が編集上の議案と認められたものは、当該議案に関連する実質的

6. La procédure prévue au paragraphe 5 s'applique également à la présentation des propositions ne visant pas à modifier le texte des Actes (projets de résolution, de recommandation, de vœux, etc.).

7. Toute proposition ou amendement doit revêtir la forme définitive du texte à introduire dans les Actes de l'Union, sous réserve bien entendu de mise au point par la Commission de rédaction.

Article 15 Examen des propositions en Congrès et Commissions

1. Les propositions d'ordre rédactionnel dont le numéro est suivi de la lettre R sont attribuées à la Commission de rédaction soit directement si, de la part du Bureau International, il n'y a aucun doute quant à leur nature (une liste est établie par le Bureau International à l'intention de la Commission de rédaction), soit si, de lavis du Bureau International, il y a doute sur leur nature. Les autres propositions de ce genre seront traitées directement par la Commission de rédaction en cas d'avis définitif à l'intention des Commissions inférieures ou si des propositions sont liées à d'autres propositions de fond à traiter par le Congrès ou les autres Commissions. La Commission de rédaction n'en aborde l'ordre ou après que le Congrès ou les autres Commissions se sont prononcés à l'égard des propositions de fond correspondantes. Les propositions dont le numéro n'est pas suivi de la lettre R, mais qui, de lavis du Bureau International, sont des propositions d'ordre rédactionnel, sont déférées directement aux Commissions qui s'occupent des propositions de fond correspondantes. Ces Commissions décident, dès l'ouverture de leurs travaux, lesquelles de ces propositions seront attribuées directement à la Commission de rédaction. Une liste de ces propositions est établie par le Bureau International à l'intention des Commissions en cause.

な議案を取り扱う委員会に直接付託するものとし、当該実質的な議案を取り扱う委員会は、活動を開始した後速やかに、当該付託された議案のうちいずれの議案を編集委員会に直接付託するかを決定する。国際事務局は、当該実質的な議案を取り扱う委員会のために、番号の末尾にRの文字を付していない議案であつて同事務局が編集上の議案と認めたものの表を作成する。

2 施行規則を改正する議案であつて条約及び約定を改正する議案に関連するものは、原則として、関係委員会がその議長又はいずれかの代表団の提議に基づき執行理事會に付託することを決定しない限り、当該関係委員会が取り扱う。その付託に異議がある場合には、議長は、直ちにこれを手続上の問題として投票に付する。

3 施行規則を改正する議案であつて条約及び約定を改正する議案に関連しないものは、関係委員会がその議長又はいずれかの代表団の提議に基づき大会議において取り扱うことを決定しない限り、執行理事會に付託する。この提議に異議がある場合には、議長は、直ちにこれを手続上の問題として投票に付する。

4 同一の問題につき二以上の議案が提出された場合には、議長は、現行の規定から最も遠くかつ現状に最も重大な変更をもたらす議案から討議を開始することを原則として、討議の順序を決定する。

5 議案が分割可能なものである場合には、提案者又は會議の同意を得て、当該議案の各部分を個別に検討し及び投票に付

2. En principe, les propositions de modification des Règlements d'exécution qui sont la conséquence de propositions de modification de la Convention et des Arrangements sont traitées par la Commission concernée, à moins que celle-ci ne décide de leur renvoi au Conseil exécutif sur proposition de son Président ou d'une délégation. Si ce renvoi fait l'objet d'une objection, le Président soumet immédiatement la question à un vote de procédure.

3. En principe, les propositions de modification des Règlements d'exécution qui ne sont pas la conséquence de propositions de modification de la Convention et des Arrangements sont renvoyés au Conseil exécutif, à moins que la Commission ne décide de leur traitement en Congrès sur proposition de son Président ou d'une délégation. Si une telle proposition fait l'objet d'une objection, le Président soumet immédiatement la question à un vote de procédure.

4. Si une même question fait l'objet de plusieurs propositions, le Président décide de leur ordre de discussion en commençant, en particulier, par la proposition qui s'éloigne le plus du texte de base et qui comporte le changement le plus profond par rapport au statu quo.

5. Si une proposition peut être subdivisée en plusieurs parties, chacune d'elles peut, avec l'accord de l'auteur de la proposition ou de l'Assemblée, être examinée et mise aux voix séparément.

することができらる。

6 提案者が大会議又は委員会において撤回した議案は、他の加盟国の代表団が再提出することができる。同様に、議案の提案者が当該議案に対する修正案を受諾するときは、他の加盟国の代表団は、未修正の原議案を再提出することができる。

7 議案に対する修正案は、当該議案を提出した代表団が受諾するときは、直ちに当該議案に取り入れる。原議案の提案者が修正案を受諾しないときは、議長は、当該修正案又は原議案のいずれを先に投票に付するかを決定する。この投票は、現行の規定の意味又は意図から最も遠くかつ現状に最も重大な変更をもたらすものから行う。

8 7に定める手続は、同一の議案に対して二以上の修正案が提出された場合にも適用する。

9 大会議及び委員会の議長は、各会合の終了後に、採択された議案、修正案又は決定案を編集委員会に付託する。

10 委員会は、その活動の終了時に、自己に関係のある施行規則について決議案を作成する。この決議案は、次の二の部分で構成する。

一 審査のために執行理事会に付託される議案の番号を掲げる部分

二 大会議の指示を付して審査のために執行理事会に付託される議案の番号を掲げる部分

委員会によって採択され、編集委員会に送付された施行規則の改正に関する議案は、当該議案の最終案文を含めて決議の対象とする。

6. Toute proposition retirée en Congrès ou en Commission par son auteur peut être reprise par la délégation d'un autre Pays-membre. De même, si un amendement à une proposition est accepté par l'auteur de celle-ci, une autre délégation peut reprendre la proposition originale non amendée.

7. Tout amendement à une proposition, accepté par la délégation qui présente cette proposition, est aussitôt incorporé dans le texte de la proposition. Si l'auteur de la proposition originale n'a pas accepté l'amendement, le Président du Congrès ou le Président de la Commission peut, sur la proposition, en passant du libellé qui s'écrira le plus du sens ou de l'intention du texte de base et qui entraîne le changement le plus profond par rapport au statu quo.

8. La procédure décrite au paragraphe 7 s'applique également lorsqu'il est présenté plusieurs amendements à une même proposition.

9. Le Président du Congrès et les Présidents des Commissions font remettre à la Commission de rédaction, après chaque séance, le texte écrit des propositions, amendements ou décisions adoptés.

10. Au terme de leurs travaux, les Commissions établissent, au sujet des Règlements d'Exécution qui les concernent, une résolution en deux parties qui comprennent:

1° les numéros des propositions renvoyées au Conseil exécutif pour examen;

2° les numéros des propositions renvoyées au Conseil exécutif pour examen avec des directives du Congrès.

Quant aux propositions de modification des Règlements d'Exécution qui ont été adoptées par une Commission et transmises ensuite à la Commission de rédaction, celles font l'objet d'une résolution comprenant en annexe le texte définitif des propositions retenues.

第十六条 審議

- 1 代表は、会合の議長が発言を許した後でなければ発言することができない。代表は、ゆつくりかつはっきりと発言するよう勸奨される。議長は、代表に対し、審議の正常な進行を妨げないことを条件として、討議中の問題について自由かつ十分に意見を表明する機会を与える。
- 2 出席しかつ投票する構成国の過半数による議決で反対の決定がされない限り、発言は、五分を超えて行うことができない。議長は、発言時間を超えて発言する者の発言を中断させることができるものとし、また、代表に対し、議題から逸脱しないよう要請することができる。
- 3 議長は、討議中、発言者の表を朗読した後、出席しかつ投票する構成国の過半数の同意を得て、発言者の表の締切りを宣言することができる。議長は、発言者の表に掲げるすべての発言者の発言が終了した時に、討議の終結を宣言する。もつとも、行われた発言に対して答弁する権利は、発言者の表の締切りの後においても、討議中の議案の提案者に与えることができる。
- 4 議長は、また、出席しかつ投票する構成国の過半数の同意を得て、いずれか一の議案又は一括された特定の議案に関する同一の代表団の発言の回数制限することができる。もつとも、議案の提案者は、議案を紹介する機会及び、請求を行うことにより、他の代表団の発言に応じて新たな要素を導入するためその後に発言する機会を与えられるものとし、また、

Article 16
Deliberations

1. Les délégués ne peuvent prendre la parole qu'après avoir été autorisés par le Président de la réunion. Il leur est recommandé de parler sans hâte et distinctement. Le Président doit insister sur la possibilité d'exprimer librement et pleinement leur avis sur le sujet en discussion, pour autant que cela soit compatible avec le déroulement normal des délibérations.
2. Sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents et votant, les discours ne peuvent excéder cinq minutes. Le Président ne dégage à ne pas s'écarter du sujet.
3. Au cours d'un débat, le Président peut, avec l'accord de la majorité des membres présents et votant, déclarer close la liste des orateurs après en avoir donné lecture. Lorsque la liste est épuisée, il prononce la clôture du débat, sous réserve d'accorder à l'auteur de la proposition en discussion, même après la clôture de la liste, le droit de répondre à tout discours prononcé.
4. Le Président peut aussi, avec l'accord de la majorité des membres présents et votant, limiter le nombre des interventions d'une même délégation sur une proposition ou un groupe de propositions déterminé, la possibilité devant cependant être accordée à l'auteur de la proposition d'introduire celle-ci et d'intervenir ultérieurement si la demande, pour apporter des éléments nouveaux en réponse aux interventions des autres délégations, de cette façon qu'il puisse avoir la parole en dernier lieu s'il la demande.

請求を行うことにより最後に発言することもできる。

5 議長は、出席しかつ投票する構成国の過半数の同意を得て、いずれか一の議案又は一括された特定の議案に関する発言の回数を制限することができる。もつとも、発言の回数は、討議中の議案に対する賛成及び反対の発言につき、それぞれ五回未満に制限することができない。

第十七条 議事進行の動議及び議事手続の動議

議事進行の動議及び議事手続の動議

1 代表団は、問題の討議中及び必要があるときは討議の終了の後においても、次の事項を要求するため、議事進行の動議を提出することができる。

議事の進行状況の整理

この規則の遵守

議案に関して議長が提案した討議順位の変更

議事進行の動議は、すべての問題（3に規定する議事手続の動議を含む。）に優先する。

2 議長は、議事進行の動議に係る事項について、直ちに必要な説明を行い、又は適当と認める決定を行う。異議がある場合には、議長の決定は、直ちに投票に付する。

3 代表団は、また、問題の討議の際、次の事項を提議するた

- (a) 会合の停止
- (b) 会合の閉会
- (c) 討議中の問題の討議の延期

5. Avec l'accord de la majorité des membres présents et votant, le Président peut limiter le nombre des interventions sur une proposition ou un groupe de propositions déterminé; cette limitation ne peut être inférieure à cinq pour et cinq contre la proposition en discussion.

Article 17
Motions d'ordre et motions de procédure

1. Au cours de la discussion de toute question et même, le cas échéant, après la clôture du débat, une délégation peut soulever une motion d'ordre à l'effet de demander:

- des éclaircissements sur le déroulement des débats;
 - le respect du Règlement intérieur;
 - la modification de l'ordre de discussion des propositions suggéré par le Président.
- La motion d'ordre a la priorité sur toutes les questions, y compris les motions de procédure mentionnées au paragraphe 3.

2. Le Président donne immédiatement les précisions désirées ou prend la décision qu'il juge opportune au sujet de la motion d'ordre. En cas d'objection, la décision du Président est aussitôt mise aux voix.

3. En outre, au cours de la discussion d'une question, une délégation peut introduire une motion de procédure ayant pour objet de proposer:

- a) la suspension de la séance;
- b) la levée de la séance;
- c) l'ajournement du débat sur la question en discussion.

(d) 討議中の問題の討議の終結
当該議事手続の動議は、1に規定する議事進行の動議を除くほか、(a)から(d)の順位で他のすべての議案に優先する。

4 会合の停止又は閉会を目的とする動議は、討議を行うことなく直ちに投票に付する。

5 代表団が討議中の問題の討議の延期又は終結を提議する場合には、討議の延期又は終結に反対する二人の発言者に対してのみ発言を許した後、当該動議を投票に付する。

6 議事進行の動議又は議事手続の動議を提出する代表団は、その発言において、討議中の問題の内容を取り扱うことができな。議事手続の動議の提案者は、投票に付される前に当該動議を撤回することができる。撤回された当該動議は、これに修正を加えて又は加えないで、他の代表団が再提出することができる。

第十八条 定足数

1 会合の開会及び投票については、2及び3の規定が適用される場合を除くほか、大会議に代表を出しておりかつ投票権を有する加盟国の二分の一をもって定足数とする。

2 憲章及び一般規則の改正に関する投票の際には、加盟国の三分の二をもって定足数とする。

3 約定及び約定の施行規則に関する会合の開会及び投票については、大会議に代表を出している加盟国であって、当該約定の締約国でありかつ投票権を有するものの二分の一をもつ

d) la clôture du débat sur la question en discussion.
Les motions de procédure ont la priorité, dans l'ordre établi ci-dessus, sur toutes les autres propositions hormis les motions d'ordre visées au paragraphe 1.

4. Les motions tendant à la suspension ou à la levée de la séance ne sont pas discutées, mais immédiatement mises aux voix.

5. Lorsqu'une délégation propose l'ajournement ou la clôture du débat sur une question en discussion, la parole n'est accordée qu'à deux orateurs opposés à l'ajournement ou à la clôture du débat, après quoi la motion est mise aux voix.

6. La délégation qui présente une motion d'ordre ou de procédure ne peut pas, dans son intervention, traiter du fond de la question en discussion. L'auteur d'une motion de procédure peut la retirer avant qu'elle soit mise aux voix et toute motion de respect, amendement ou non, qui serait retirée peut être reprise par une autre délégation.

Article 18 Quorum

1. Sous réserve des paragraphes 2 et 3, le quorum nécessaire pour l'ouverture des séances et pour les votations est constitué par la moitié des Pays-membres représentés au Congrès et ayant droit de vote.

2. Au moment des votes sur la modification de la Constitution et du Règlement général, le quorum exigé est constitué par les deux tiers des Pays-membres de l'Union.

3. En ce qui concerne les Amendements et leurs Règlements d'ordonnement, le quorum exigé pour l'ouverture des séances et pour les votations est constitué par la moitié des Pays-membres représentés au Congrès qui sont parties à l'arrangement dont il s'agit et qui ont droit de vote.

て定足数とする。

4 出席している代表団であって、特定の投票に参加しないもの又はこれに参加することを希望しない旨を宣言するものは、1から3までに定める定足数が満たされているかいないかを決定するに当たり、欠席したものととして取り扱わない。

第十九条 投票の原則及び手続

1 合意によって解決することのできない問題は、投票によって解決する。

2 投票は、伝統的な方式又は電子投票装置によって行う。電子投票装置が会議において利用されている場合には、投票は、原則としてこれによって行う。もつとも、秘密投票にあつては、伝統的な方式によることをいずれかの代表団が請求し、その請求が出席しかつ投票する代表団の過半数によって支持された場合には、伝統的な方式によることができる。

3 伝統的な方式による投票の手続は、次のとおりとする。

(a) 挙手による投票 この投票の結果について疑いがある場合には、議長は、自己の意思により又はいずれかの代表団の請求により、同一の問題につき直ちに指名点呼による投票を行うことができる。

(b) 指名点呼による投票 この投票は、いずれかの代表団の請求によって又は議長の意思によって行う。点呼は、議長が抽せんによって決定した国から開始して、代表を出している国のフランス語による国名のアルファベット順により

4 Les délégations présentes qui ne participent pas à un vote déterminé ou qui déclarent ne pas vouloir y participer ne sont pas considérées comme absentes en vue de la détermination du quorum exigé aux paragraphes 1, 2 et 3.

Article 19 Principe et procédure de vote

1. Les questions qui ne peuvent être réglées d'un commun accord sont tranchées par vote.

2. Les votes ont lieu par le système traditionnel ou par le dispositif électronique de vote. Ils sont en principe effectués par le dispositif électronique lorsque celui-ci est à la disposition de l'assemblée. Toutefois, pour un vote secret, le recours au système traditionnel peut avoir lieu si la demande présentée dans ce sens par une délégation est appuyée par la majorité des délégations présentes et votant.

3. Pour le système traditionnel, les procédures de vote sont les suivantes:

a) à main levée: si le résultat d'un tel vote donne lieu à des doutes, le Président peut, à son gré ou à la demande d'une délégation, faire procéder immédiatement à un vote par appel nominal sur la même question;

b) par appel nominal: sur demande d'une délégation ou au gré du Président, l'appel se fait en suivant l'ordre alphabétique français des pays représentés en commençant par le pays dont le nom est lu au sort par le Président. Le résultat du vote, avec la liste des pays par ordre de vote, est consigné au procès-verbal de la séance.

行う。投票の結果は、賛成票、反対票及び棄権票の別に区分された国の表とともに、会合の議事録に記載する。

(c) 秘密投票 この投票は、二の代表団の請求により、投票用紙を用いて行う。会合の議長は、三人の投票立会人を指定するものとし、また、投票の秘密を確保するために必要な措置をとる。

4 電子装置による投票の手続は、次のとおりとする。

(a) 無記録投票 この投票は、挙手による投票に代わるものとする。

(b) 記録投票 この投票は、指名点呼による投票に代わるものとする。ただし、国名の点呼は、いずれかの代表団によって請求され、その請求が出席しかつ投票する代表団の過半数によって支持されない限り、行わない。

(c) 秘密投票 この投票は、投票用紙による秘密投票に代わるものとする。

5 秘密投票は、使用される方式のいかんを問わず、他のすべての投票手続に優先する。

6 投票が開始された後は、いずれの代表団も、投票の方法に関する議事進行の動議の場合を除くほか、投票を中断させることができない。

7 議長は、投票が行われた後、代表に対し、当該代表の投票について説明することを許すことができる。

第二十条 議案の承認の条件

c) au scrutin secret: par bulletin de vote sur demande de deux délégations. Le Président de la réunion désigne en ce cas trois scrutateurs et prend les mesures nécessaires pour assurer le secret du vote.

4 Par le dispositif électronique, les procédures de vote sont les suivantes:

a) vote non enregistré: il remplace un vote à main levée;

b) vote enregistré: il remplace un vote par appel nominal; toutefois, il n'est pas procédé à l'appel des noms des pays sauf si une délégation le demande et si cette proposition est appuyée par la majorité des délégations présentes et votants;

d) vote secret: il remplace un scrutin secret par bulletins de vote.

e) Quel que soit le système utilisé, le vote au scrutin secret a priorité sur toute autre procédure de vote.

6. Quand un vote est commencé, aucune délégation ne peut l'interrompre sauf s'il s'agit d'une motion d'ordre relative à la manière suivant laquelle s'effectue le vote.

7. Après le vote, le Président peut autoriser les délégués à expliquer leur vote.

議案の承認の条件

- 1 連合の文書の改正を目的とする議案は、採択されるためには、次の多数による議決で承認されなければならない。
 - (a) 憲章に関しては、加盟国の少なくとも三分の二
 - (b) 一般規則に関しては、大会議に代表を出している加盟国の過半数
 - (c) 条約及び条約の施行規則に関しては、出席しかつ投票する加盟国の過半数
 - (d) 約定及び約定の施行規則に関しては、当該約定の締約国である加盟国であつて出席しかつ投票するものの過半数
- 2 合意によつて解決することのできない手続上の問題については、出席しかつ投票する加盟国の過半数による議決で決定を行う。連合の文書の改正に係らない決定についても、大会議において出席しかつ投票する加盟国の過半数による議決で別段の決定がされない限り、同様とする。
- 3 5の規定が適用される場合を除くほか、「出席しかつ投票する加盟国」とは、賛成票又は反対票を投ずる加盟国をいうものとし、必要な多数を構成するための票数の計算に当たつては、棄権票の数並びに秘密投票の場合の白紙票及び無効票の数は、考慮に入れない。
- 4 投票が賛否同数である場合には、議案は、否決されたものとする。
- 5 棄権票、白紙票及び無効票の数の合計が賛成票、反対票及び棄権票の数の合計の二分の一を超える場合には、問題の審査は、後の会合まで延期する。当該後の会合においては、棄権票、白紙票及び無効票は、考慮しない。

1. Pour être adoptés, les propositions visant à la modification des Actes doivent être approuvés :

a) pour la Constitution, par les deux tiers au moins des Pays-membres de l'Union;

b) pour le Règlement général, par la majorité des Pays-membres représentés au Congrès;

c) pour la Convention et son Règlement d'exécution, par la majorité des Pays-membres présents et votant;

d) pour les Arrangements et leurs Règlements d'exécution, par la majorité des Pays-membres présents et votant qui sont parties aux Arrangements.

2. Les questions de procédure qui ne peuvent être réglées d'un commun accord sont décidées par la majorité des Pays-membres présents et votant. Il en est de même pour des décisions concernant pas la modification des Actes, à moins que le Congrès n'en décide autrement à la majorité des Pays-membres présents et votant.

3. Sous réserve du paragraphe 5, par Pays-membres présents et votant, il faut entendre les Pays-membres votant, -pour ou -contre, les abstentions n'étant pas prises en considération dans le décompte des voix nécessaires pour constituer la majorité, de même d'ailleurs que les bulletins blancs ou nuls en cas de vote au scrutin secret.

4. En cas d'égalité des suffrages, la proposition est considérée comme rejetée.

5. Lorsque le nombre d'abstentions et de bulletins blancs ou nuls dépasse la moitié du nombre des suffrages exprimés (pour, contre, abstentions), l'examen de la question est renvoyé à une séance ultérieure au cours de laquelle les abstentions ainsi que les bulletins blancs ou nuls n'entrent plus en ligne de compte.

第二十一条 執行理事会及び郵便研究諮問理事会の理事国の選挙

執行理事
会及び郵
便研究諮
問理事會
の理事國
の選挙

大会議の議長は、執行理事会又は郵便研究諮問理事会の理事国の選挙において同数の票を得た国がある場合には、これらの国のうちいずれを理事国とするかを決定するため、抽せんを行う。

第二十二條 國際事務局長及び國際事務局次長の選挙

國際事務
局長及び
國際事務
局次長の
選挙

1 國際事務局長及び國際事務局次長の選挙は、引き続き、同一の日に開催される一又は二以上の会合において、秘密投票により行う。出席しかつ投票する加盟国の票の過半数を得た候補者が選出される。一の候補者が過半数を得るまで必要な回数の投票を行う。

2 「出席しかつ投票する加盟国」とは、正規に通知された候補者の一に票を投ずる加盟国をいうものとし、必要な多数を構成するための票数の計算に当たっては、棄権票、白紙票及び無効票の数は、考慮に入れない。

3 棄権票、白紙票及び無効票の数の合計が2の規定により正規に通知された候補者に投じられた票数の二分の一を超える場合には、選挙は、後の会合まで延期する。当該後の会合においては、棄権票、白紙票及び無効票は、考慮しない。

4 各回の投票において最少の票を得た候補者は、除外する。
5 同数の票を得た候補者がある場合には、これらの候補者に

Article 21
Election des membres du Conseil exécutif et du Conseil consultatif des études postales

En vue de désigner les pays ayant obtenu le même nombre de voix aux élections des membres du Conseil exécutif ou du Conseil consultatif des études postales, le Président procède au tirage au sort.

Article 22
Election du Directeur général et du Vice-Directeur général du Bureau international

1. Les élections du Directeur général et du Vice-Directeur général du Bureau international ont lieu au scrutin secret successivement à une ou à plusieurs séances se tenant le même jour. Est élu le candidat qui obtient la majorité des suffrages exprimés par les Pays-membres présents et votant. Il est procédé à autant de scrutins qu'il est nécessaire pour qu'un candidat obtienne cette majorité.

2. Sont considérés comme Pays-membres présents et votant ceux qui votent pour l'un des candidats régulièrement annoncés, les abstentions n'étant pas prises en compte dans le décompte des voix nécessaires pour constituer la majorité, de même que les bulletins blancs ou nuls.

3. Lorsque le nombre d'abstentions et de bulletins blancs ou nuls dépasse la moitié du nombre des suffrages exprimés conformément au paragraphe 2, l'élection est renvoyée à une séance ultérieure au cours de laquelle les abstentions ainsi que les bulletins blancs ou nuls n'entreront plus en ligne de compte.

4. Le candidat qui, à un tour de scrutin, a obtenu le moins de voix est éliminé.

5. En cas d'égalité des voix, il est procédé à un premier, voire à un second scrutin supplémentaire, pour tenter de désigner les candidats ex æquo, le vote portant uniquement sur ces candidats.

ついで判定を下すため、補助的な投票を行い、必要な場合には再度補助的な投票を行う。補助的な投票は、これらの候補者についてのみ行う。その結果決定を得られなかった場合には、抽せんによって決定する。抽せんは、大会議の議長が行う。

第二十三条 議事録

- 1 大会議及び委員会の会合の議事録には、会合の経過を記録し、発言を簡潔に要約し、かつ、議案及び審議の結果を記載する。本会議については議事録を、また、委員会の会合については簡略な議事録を作成する。
- 2 委員会の会合の議事録については、執行理事会が決定する場合には、大会議のための報告書をもって代えることができる。作業部会は、原則として、これを設置した機関のための報告書を作成する。
- 3 代表は、自己の行った発言の概要又は全文が議事録又は報告書に記載されることを請求する権利を有する。ただし、会議の終了後二時間以内にフランス語によるその発言文を事務局に提出することを条件とする。
- 4 代表は、会合の仮議事録又は仮報告書が配布された時から二十四時間以内に限り、自己の意見を事務局に提出することができる。事務局は、必要があるときは、当該代表と当該会合の議長との間の仲介者となる。
- 5 4の規定が適用されることを条件として、議長は、原則と

dites. Si le résultat est égal, le sort décide. Le tirage au sort est opéré par le Président.

Article 23 Procès-verbaux

1. Les procès-verbaux des séances du Congrès et des Commissions reproduisent la marche des séances. Ils indiquent les interventions, les positions et le résultat des délibérations. Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières et les procès-verbaux sommaires pour les séances de Commissions.
2. Les procès-verbaux des séances d'une Commission peuvent être remplacés par des rapports à l'intention du Congrès si le Conseil exécutif en décide ainsi. En règle générale, les Groupes de travail établissent un rapport à l'intention de l'organe qui les a créés.
3. Tout délégué, chaque délégué a le droit de demander l'insertion analytique ou in extenso au procès-verbal ou au rapport de toute déclaration faite par lui, à la condition d'en remettre le texte français au Secrétariat deux heures au plus tard après la fin de la séance.
4. A partir du moment où l'épreuve du procès-verbal ou du rapport a été distribuée, les délégués disposent d'un délai de vingt-quatre heures pour présenter leurs observations au Secrétariat qui, le cas échéant, sert d'intermédiaire entre l'intéressé et le Président de la séance en question.
5. En règle générale et sous réserve du paragraphe 4, au début des séances du Congrès, le Président soumet à l'approbation le procès-verbal d'une séance précédente. Il en est de même pour les

して、大会議の各会合の始めに、既に行われた会合の議事録を承認のために提出する。審議につき議事録又は報告書が作成される委員会についても、同様とする。大会議又は委員会の承認を得ることができない会期末の会合の議事録又は報告書は、各会合の議長が承認する。国際事務局は、当該議事録を発送した後四十日以内に加盟国の代表から同事務局に通知される意見を考慮に入れる。

6 国際事務局は、大会議及び委員会の会合の議事録又は報告書における編集上の誤りであつて5の規定による承認の際に指摘されなかつたものを訂正することができる。

第二十四条 決定案（連合の文書案、決議案等）の大会議による承認

決定案
(連合の
文書案、
決議案
等)の大
会議によ
る承認

1 編集委員会から提出された連合の文書案は、原則として各条ごとに審査するものとし、全体として投票に付し、可決した後でなければ、採択したものとしなす。第二十条1の規定は、全体として投票に付する場合について適用する。

2 代表団は、1の規定による審査の際に、委員会において採択され又は否決された議案を再提出することができる。代表団は、これらの議案に関する再審査の請求を行うに当たつては、連合の文書案中の關係規定が大会議による承認のために提出される会合の日の一日前までに、当該請求を書面により大会議の議長に通知する。

3 2の規定による再審査は、議長が大会議の議事の進行のた

Commissions dont les délibérations font l'objet d'un procès-verbal ou d'un rapport. Les procès-verbaux ou les rapports des dernières séances qui n'auraient pu être approuvés en Congrès ou en Commission sont approuvés par les Présidents respectifs de ces réunions. Le Bureau International tiendra compte également des observations éventuelles que les délégués des Pays-membres lui communiqueront dans un délai de quarante jours après l'envoi desdits procès-verbaux.

5. Le Bureau International est autorisé à rectifier dans les procès-verbaux ou les rapports des séances du Congrès et des Commissions les erreurs matérielles qui n'auraient pas été relevées lors de leur approbation conformément au paragraphe 5.

Article 24
Approbation par le Congrès des projets de décisions (actes, résolutions, etc.)

1. En règle générale, chaque projet d'acte présenté par la Commission de rédaction est examiné article par article. Il ne peut être considéré comme adopté qu'après un vote d'ensemble favorable. L'article 20, paragraphe 1, est applicable à ce vote.

2. Au cours de cet examen, chaque délégation peut reprendre une proposition qui a été adoptée ou rejetée en Commission. L'appel concernant la proposition adoptée ne peut être introduit qu'après que le Président du Congrès ou le Président de la Commission a fait connaître la disposition prise du projet d'acte écrit soumise à l'approbation du Congrès.

3. Toutefois, il est toujours possible, si le Président le juge opportun pour la suite des travaux du Congrès, de procéder à l'examen des appels avant l'examen des projets d'actes présentés par la

めに適當であると認める場合には、編集委員会から提出される連合の文書案の審査の前に行うことができる。

4 議案は、大会議により採択され又は否決された場合には、再審査の請求が、少なくとも十の代表団によって支持され、かつ、出席しかつ投票する加盟国の三分の二以上の多数による議決で承認される場合を除くほか、同一の大会議によって再審査することができない。この4の規定による再審査は、本会議に直接提出された議案についてののみ行うことができるものとし、同一の問題につき二回以上請求することができない。

5 国際事務局は、最終的に承認された連合の文書における編集上の誤りであつて当該文書案の審査の際に指摘されなかつたもの、条及び項の番号並びに引用条項を訂正することができる。

6 2から5までの規定は、連合の文書案以外の決定案（決議案、要望案等）についても適用する。

第二十五条 執行理事会及び郵便研究諮問理事会に対する研究の割当て

大会議は、事務局の勧告に基づき、執行理事会及び郵便研究諮問理事会に対し、これらの機関の構成及び権限を考慮して、次のとおり研究を割り当てる。

(a) 執行理事会 原則として、連合の機構、組織及び全般的管理に関する研究並びに料金、継越料、航空運送の基本

執行理事会及び郵便研究諮問理事会に対する研究の割当て

Commission de rédaction.

4. Lorsqu'une proposition a été adoptée ou rejetée par le Congrès, elle ne peut être examinée à nouveau par le même Congrès que si l'appel a été appuyé par au moins dix délégations et approuvé à la majorité des deux tiers des membres présents et votant. Cette faculté se limite aux propositions soumises directement aux séances plénières, étant entendu qu'une même question ne peut donner lieu à plus d'un appel.

5. Le Bureau International est autorisé à rectifier dans les Actes définitifs les erreurs matérielles qui n'auraient pas été relevées lors de l'examen des projets d'Actes, le numérotage des articles et des paragraphes ainsi que les références.

6. Les paragraphes 2 à 5 sont également applicables aux projets de décisions autres que les projets d'Actes (résolutions, vœux, etc.).

Article 25 Attribution des études au Conseil exécutif et au Conseil consultatif des études postales

Sur recommandation de son Bureau, le Congrès attribue, de la manière suivante, les études au Conseil exécutif et au Conseil consultatif des études postales, en tenant compte de la composition et des compétences respectives de ces deux organes:

a) en principe, au Conseil exécutif, lorsqu'elles concernent la structure, l'organisation et l'administration générale de l'Union, il en va de même des questions ayant des incidences financières importantes (taux, frais de travail, taux de taxe ou transport aérien, quotas-partis des colis postaux, etc.) et pouvant entraîner une modification des Actes.

料金率、小包郵便物の割当料金その他の財政的影響が大きい問題であつて文書の改正を伴うものに関する研究
(b) 郵便研究諮問理事会 技術上、業務上、経済上及び技術協力上の問題に関する研究

第二十六条 連合の文書に対する留保

連合の文書に対する留保は、当該文書への署名の前に大会議が審査することができるように、最終議定書に関する議案としてフランス語による書面により提出する。

第二十七条 連合の文書への署名

大会議が最終的に承認した連合の文書には、全権委員が署名する。

第二十八条 この規則の改正

1 大会議は、この規則を改正することができる。この規則を改正する議案は、審議されるためには、議案を提出する権限を有する連合の機関が提出するものを除くほか、大会議において少なくとも十の代表団により支持されなければならない。

2 この規則を改正する議案は、採択されるためには、大会議に代表を出している加盟国の少なくとも三分の二による議決

連合の文書に対する留保

連合の文書への署名

この規則の改正

b) au Conseil consultatif des études postales, lorsque ces études portent sur des problèmes techniques, d'exploitation, économiques et de coopération technique.

Article 26
Réserves aux Actes

Les réserves doivent être présentées par écrit en langue française (propositions relatives au Protocole final) de manière à pouvoir être examinées par le Congrès avant la signature des Actes.

Article 27
Signature des Actes

Les Actes définitivement approuvés par le Congrès sont soumis à la signature des Plénipotentiaires.

Article 28
Modifications au Règlement

1. Chaque Congrès peut modifier le Règlement intérieur. Pour être mises en délibération, les propositions de modification au présent Règlement, à moins qu'elles ne soient présentées par un organe de l'UPU habilité à introduire des propositions, doivent être appuyées en Congrès par au moins dix délégations.

2. Pour être adoptées, les propositions de modification au présent Règlement doivent être approuvées par les deux tiers au moins des Pays-membres représentés au Congrès.

で承認されなければならない。

(参考)

この一般規則は、旧一般規則(昭和六十一年多数国間条約集参照)に代わり新たに作成されたもので、万国郵便連合憲章(昭和四十一年多数国間条約集参照)の適用及び連合の運営を確保するための実施細目を定めるものである。